REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE THÉHILLAC

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20261027-D54_2026-DE

Séance du Conseil Municipal du 27octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THÉHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles HAUROGNÉ, Maire.
Date de convocation : 20 octobre 2026.

PRESENTS : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, CHOKOMERT Camille, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, MUROS LE ROUZIC Mikaël, MESSAGER Aurélie.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : CHESNIN Charlotte, COUTELEAU Dominique, EPAILLARD Christophe, LEMÉE MORGANE.

POUVOIR(S) : EPAILLARD Christophe donne pouvoir à Gilles HAUROGNÉ
SECRÉTAIRE : DESCHAMPES Pierre-Yves

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 11 Votants : 12

D54/2026 : Nomination d'un secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Pour le Conseil Municipal du 27 octobre 2026, il s'agit de nommer le ou la secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L2121-21 du CGCT :

- Nomme DESCHAMPS Pierre-Yves secrétaire de séance.

Fait et délibéré à Théhillac, le 27 octobre 2026
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Pierre-Yves DESCHAMPS

Le Maire,
Gilles HAUROGNÉ

MAIRIE DE THÉHILLAC (Morbihan)

Affiché le :
Transmis à la Préfecture de Vannes le :